



Mutuelle de la Méditerranée

La Seyne sur mer, le 14 Janvier 2015

CARSAT DU SUDEST

Monsieur Lionel EVESQUE

ingénieur conseil régional

Directeur des risques professionnels

35 Rue Georges

13386 MARSEILLE CEDEX 20

NOS REF/TIG/OROOL.15

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du questionnaire « suivi post professionnel » envoyé par votre caisse aux salariés entrés en ACAATA pour bénéficier gratuitement d'un scanner tous les 5 ans et suivi médical.

A cet effet, je vous demande au nom de notre comité de défense des salariés ayant été exposés à l'amiante, une entrevue afin d'aborder ces questions qui nécessitent des précisions sur son application.

- ✓ Il ne peut y avoir de petite exposition dans la mesure où l'établissement et la profession sont inscrits dans le décret ACAATA. De ce fait, les salariés entrant dans le cadre des départs ACAATA doivent automatiquement et obligatoirement bénéficier du suivi post professionnel.
- ✓ En date du 17.01.1985 votre caisse informait la direction des chantiers que notre établissement figurait sur la liste des entreprises ayant exposé ses salariés aux dangers de l'amiante et l'avait communiqué à la CPAM du Var, pour lui permettre de recenser ces salariés. Ce qui devait ouvrir déjà à cette époque leur suivi professionnel. Or cela n'a pas été le cas et personne n'a obtenu ce suivi post-professionnel gratuit. On voit là que nous avons 30 ans de retard sur les dispositions qui auraient dû être prises.

C'est pourquoi nous demandons que ce suivi médical gratuit s'adresse à tous les salariés des chantiers de construction et réparation navale sans exception, et sans questionnaire d'autant qu'à notre connaissance les salariés atteints d'une affection de l'amiante et reconnus en Maladie professionnelle Tableau 30 par la CPAM ne bénéficient toujours pas du suivi post-professionnel gratuit. Nous sommes en droit aujourd'hui de demander pour eux, le remboursement de la part complémentaire des mutuelles sur les prestations servies sur les honoraires médicaux et scanners passés, bien entendu avec justificatifs sur les soins effectués.

.../...

Impasse Gay Lussac - 83500 La Seyne-sur-Mer

Tel. 04 94 1102 70 - Fax 04 94 87 91 44 - E.mail : mutmed.odile@orange.fr

Relevant du livre II du code de la mutualité SIREN N° 775 713 175

Vous voyez là toutes les questions qui se posent et que nous devons aborder pour une bonne application.

Vous en souhaitant bonne réception et en cette attente, recevez Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Pour le Collectif
Henry TITE-GRES

